

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Impôts-Trésor

N ° 53 / 5 mars 2010



COUP DE VENT

24 février, 11h30. Le vent souffle sur Saint-Nazaire (étonnant, non ?). Pas en tempête, mais suffisamment pour perturber le fonctionnement de la porte à ouverture automatique de l'entrée du bâtiment, et aller rafraîchir le pré-accueil situé à moins de deux mètres.

Décision conjointe et certainement mûrement réfléchie des responsables DGI et CP présents : on ferme et on fait rentrer le public par l'entrée de service situé dans la rue adjacente.

Pour rejoindre l'accueil de là, il suffit...de monter au 1er étage (sans ascenseur, pratique pour les personnes qui se déplacent difficilement), de suivre le couloir sur toute sa longueur, de redescendre enfin au rez-de-chaussée. Ouf ! Restera à refaire le trajet en sens inverse. Pour éviter que les contribuables ne se perdent dans ce labyrinthe, un collègue a été chargé de jouer le groom de service.

Bref, une nouvelle illustration de l'inadaptation globale de l'accueil commun que nous avions dénoncée.

Des travaux d'ampleur sont prévus à l'Hôtel des Finances. Peut-on espérer que, l'expérience aidant, l'occasion sera saisie de repenser l'accueil pour le bien du public et des collègues ?

A l'occasion de ces travaux, la CGT demande la mise en place rapide d'un Comité de Liaison et d'Information associant administration, personnel et organisations syndicales. Elle s'oppose par ailleurs à ce qu'ils soient effectués en site occupé.

MAL DE MER

Grève très suivie le 23 février aux Affaires Maritimes pour cause de RGPP et de piétinement (déjà) des engagements avancés lors du récent « Grenelle de la mer », notamment sur la question du contrôle des navires.

Ceux de plus de 500 tonnes échapperaient aux inspecteurs des affaires maritimes pour être confiés à des sociétés privées de classification (c'est une demande des armateurs, ce qui ne surprendra personne). Les bateaux de pêche de moins de 12 mètres (les plus exposés aux risques) seraient soumis pour leur part à l'« autocontrôle ».

Un peu comme si les déclarations de résultats des entreprises du CAC 40 étaient contrôlées par les agences de notation, et celles du cafetier du coin par lui même !



CE GOUVERNEMENT N'AIME VRAIMENT PAS LES FEMMES

Toutes les inégalités entre hommes et femmes se retrouvent amplifiées en arrivant à la retraite.

36 % des femmes retraitées perçoivent moins de 700 € par mois pour survivre, 64 % ont moins de 900 € (le seuil de pauvreté est estimé à 870 €).

55% des femmes sont au minimum contributif (590,93 €) et 83% des retraités au minimum vieillesse (677 €) sont des femmes.

La pension de retraite moyenne des hommes s'élève à 1617 €, celle des femmes à 782 €, 1 011 € en incluant les pensions de reversion.

Cet écart inacceptable est la rançon de leur carrière souvent plus courte (en moyenne 20 trimestres en moins), de leurs salaires plus faibles, du temps partiel, souvent subi dans le privé. Il a été accentué par les réformes successives.

Celle de 1993 pour le secteur privé, avec le calcul sur les 25 meilleures années au lieu de 10, et l'indexation sur les prix et non sur les salaires, est une vraie catastrophe pour le calcul des droits qui touche particulièrement les femmes.

La loi Fillon de 2003 a amplifié le phénomène en accroissant le nombre de trimestres nécessaire pour une retraite à taux plein. Elle a instauré dans le public et a maintenu dans le privé un système de décote qui pénalise de manière disproportionnée les carrières incomplètes. Or seulement 40 % des femmes valident une carrière complète.

De plus, au prétexte d'égalité femme/homme, les bonifications pour enfants dans le public, qui corrigeaient une partie des inégalités, ont été profondément remises en cause. Dans le privé, les majorations de durée d'assurance seront pour partie partagées avec les hommes, ce qui amputera d'autant le droit des femmes.

Il y a tout lieu de penser que ce gouvernement va tenter de poursuivre cette année le travail de sape consistant à réduire les avantages dits « non contributifs » (ne correspondant pas à des droits acquis par l'activité), éléments de solidarité dont bénéficient notamment les femmes en reconnaissance des inégalités subies dans leur carrière du fait qu'elles ont mis au monde des enfants.

Des solutions durables garantissant un haut niveau de pension aux femmes et aux hommes existent. La CGT demande :

- ✓ Le droit à une retraite pour toutes et tous dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement : au minimum 75 % du salaire de référence pour une carrière complète.

- ✓ Aucune pension inférieure au smic pour une carrière complète

- ✓ Un départ anticipé à taux plein pour les salarié-e-s ayant exercé des travaux pénibles ou astreignants.

- ✓ Le retour au niveau précédent de la majoration de durée d'assurance ou de la bonification pour enfant, tant que les écarts de salaires entre les femmes et les hommes ne seront pas éliminés.

- ✓ Un véritable service d'accueil des jeunes enfants et l'octroi de droits aux mères et aux pères pour remplir leur rôle commun d'éducation et améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale.

Ces propositions sont des conditions indispensables pour une progression dans l'égalité des femmes et des hommes, de la vie active jusqu'à la retraite.

L'avenir des retraites est avant tout un choix de société, qui concerne toutes les générations. La CGT invite les femmes et les hommes à prendre toute leur place dans ce débat et à se mobiliser, en particulier :

le 8 mars, journée internationale pour le droit des femmes,
le 23 mars, journée nationale de grève et de manifestations
pour l'emploi, les salaires et la retraite.